

CHRS Aurillac

91, avenue de la République

B.P. 426

15004 AURILLAC CEDEX

Tél : 04-71-48-63-23

E-mail : chrs@anef15.fr

CHRS Antenne Saint-Flour

3, avenue du 11 novembre

15100 SAINT FLOUR

Tél : 04-71-60-39-18

Fax : 09-61-01-86-28

E mail :

anef.saint-flour@anef15.fr

LIVRET D'ACCUEIL



ANEF CANTAL

Direction : Madame BOIVENT Nathalie

Votre accueil en CHRS s'inscrit dans le cadre de la Solidarité Nationale, au titre de l'Aide Sociale d'Etat.

- **Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale qui formalise des outils permettant de garantir aux usagers leurs droits.
- **Loi n° 98-657** dite de Prévention et de Lutte contre les exclusions qui définit la vocation des CHRS à « accueillir - avec ou sans hébergement – les personnes et les familles en graves difficultés notamment économiques, familiales, de logement, de santé et d'insertion afin de les faire accéder ou les aider à retrouver leur autonomie personnelle et sociale ».

CHRS « Espace »

**CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE
REINSERTION SOCIALE**

Votre accueil au CHRS est temporaire. Il est lié à la réalisation de vos démarches et votre engagement dans la mise en place de votre projet.

Dans le respect de vos droits, des professionnels vous accompagnent dans différents domaines.

